

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 25 janvier 2022

CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ : L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES CONFIRME LA PLACE DE L'HÔPITAL SUR LE TERRITOIRE ET COMPLÈTE SON SOUTIEN FINANCIER

Pour faire suite aux interrogations exprimées ces dernières semaines par des acteurs du territoire au sujet de l'avenir du centre hospitalier du Forez, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité rencontrer les membres du conseil de surveillance de l'hôpital. Cette réunion, qui s'est tenue ce mardi 25 janvier, a permis de partager l'état des lieux de la situation du centre hospitalier et d'évoquer les perspectives d'évolution stratégique de l'hôpital et leurs traductions sur le plan des investissements.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ARS CONFIRME LA PLACE DE PREMIER RECOURS DU CENTRE HOSPITALIER DU FOREZ DANS UNE OFFRE DE SOINS GRADUÉE

Le centre hospitalier du Forez assure un rôle de premier recours auprès des habitants du centre du département de la Loire.

L'établissement a notamment su se positionner en développant son activité ambulatoire et en proposant de nouvelles activités soutenues par l'ARS, telles que les chimiothérapies en tant que site associé (depuis 2020) au CHU de Saint-Etienne, l'hôpital de jour de pédopsychiatrie sur le site de Feurs ou l'implantation prochaine d'une IRM sur ce même et dont l'autorisation a été accordée par l'ARS le 6 janvier dernier – et qui permet à chaque site de disposer désormais d'un scanner et d'une IRM.

La fragilité des services d'urgences reste une préoccupation pour l'ARS qui mobilise les établissements du territoire pour maintenir l'accès aux soins urgents.

Néanmoins, on constate une évolution à la baisse de l'activité d'hospitalisation complète et une fuite importante des habitants du bassin de vie vers d'autres structures ligériennes. Pour autant, les effectifs médicaux et non médicaux sont demeurés stables voire sont en légère augmentation.

Ainsi, la capacité du CH à répondre durablement aux besoins des habitants du territoire passe avant tout par la définition d'un projet médical construit dans le cadre du Groupement hospitalier de territoire permettant de s'appuyer sur des effectifs médicaux stables.

UN SOUTIEN FINANCIER IMPORTANT DE L'ARS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

Depuis plusieurs années, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes apporte un soutien financier important au fonctionnement du centre hospitalier pour lui permettre de payer les salaires et d'honorer les dettes auprès des fournisseurs. Au cours des 5 dernières années, ce sont **31,5 millions d'euros d'aides au fonctionnement courant** qui ont été attribués par l'ARS au CH du Forez.

Concernant les investissements, le directeur général confirme l'engagement de l'ARS à verser **15 millions d'euros** au CH du Forez pour sa **modernisation**, en particulier pour la **mise aux normes** prévues pour ses blocs opératoires. Du fait de la crise sanitaire, l'engagement des travaux par l'établissement a dû être décalé.

Ce travail de rénovation a vocation à permettre la modernisation d'un établissement sur ses deux sites afin de renforcer son attractivité dans le cadre des autorisations d'activité dont il dispose et dont aucune n'est remise en cause. Dans ce cadre, **une enveloppe complémentaire de 4 millions d'euros** est d'ores et déjà réservée par l'ARS pour ces rénovation et modernisation.

En outre, le dispositif Ségur de la santé permet de joindre une aide à l'investissement de **6 millions d'euros en subvention** dans le cadre de ces travaux, ainsi qu'un **désendettement** à hauteur de **3 millions d'euros** qui permettra au centre hospitalier de dégager des moyens en investissements courants.

D'ores et déjà, l'ensemble de ces aides (Ségur et aides régionales), représentent un montant total de **28 millions d'euros**, qui pourront être complétées ultérieurement sur la base du projet médical et du schéma directeur immobilier qui correspondra.

Il appartient désormais à l'établissement de définir le projet médical 2022-2026 déterminant le rôle de chacun des deux sites, les réponses aux besoins des habitants de chaque bassin de vie et précisant le positionnement de l'hôpital du Forez sur le territoire ainsi que le niveau de collaboration avec le CHU de Saint Etienne.

Les activités autorisées par l'ARS pour le CH du Forez

Site de Feurs

Médecine hospitalisation complète / Centre de périnatalité / Soins de suite et de réadaptation (SSR) non spécialisés et spécialisés en hospitalisation complète et temporaire (personnes âgées poly-pathologies et affections cardiovasculaires) / Médecine d'urgence avec Service mobile d'urgence et de réanimation / Psychiatrie infanto-juvénile en hospitalisation de jour (depuis déc. 2020) / Scanner et IRM (depuis le 6 janvier 2022).

Site de Montbrison

Médecine hospitalisation complète et temporaire / Maternité / Chirurgie et chirurgie ambulatoire / Médecine d'urgence + avec Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) / Psychiatrie générale en hospitalisation complète et appartements thérapeutiques / Soins critiques / Chirurgie des cancers : pathologies digestives et celles non soumises à seuil / Scanner et IRM.

Services d'urgence et médecine de garde

En plus des services d'urgence à Feurs et à Montbrison, chaque site dispose d'une maison médicale de garde pour les soins la nuit (entre 20h et minuit) et les week-end. La maison médicale de garde de Feurs est gérée par la Communauté professionnelle territoriale de santé Forez-Est.

Par ailleurs et pour rappel, le CH du Forez a reçu 300 000€ d'aides sur 2019 et 2020, au titre des plans régionaux et nationaux, pour embaucher et développer ses capacités d'accueil au sein des Urgences.

Contact presse

Direction cabinet & communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03